

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 50-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/10/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	2
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du trois octobre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à Pierre GARCIA, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Emprunt annuel

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire, comme chaque année, de contracter l'emprunt correspondant aux dépenses d'investissement de la collectivité.

Monsieur Pierre GARCIA, adjoint aux finances, précise que 4 établissements bancaires ont répondu à la consultation. La Commission des Finances s'est réunie le 2 octobre afin d'étudier les offres reçues, répondant à une demande de 430 000 € sur 15 ans, et propose de retenir le Crédit Mutuel pour un prêt à amortissement constant au taux fixe de 1.43 % avec remboursement trimestriel.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où il a exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

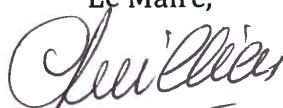
- **Adopte** la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt de 430 000 €, dont la durée est fixée à 15 ans, au taux fixe de 1.43 %. Le type d'amortissement est constant, les échéances trimestrielles ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Nicole QUILLIEN

